



Communiqué 2024-29

06 juin 2024

Informations diverses

Bonjour à tous les membres,

Bureau de Charny :

Lors d'une intervention de routine concernant la Commission des Transports non renouvelée les contrôleurs du bureau de Charny ont découvert une remorque présumément volée transportant du bois de chauffage. Après vérification, elle était bien rapportée volée et les contrôleurs ont procédé à l'arrestation du conducteur. Il a été remis aux policiers. Il a collaboré tout au long de l'intervention.

Bureau de Montréal-Est :

Suite à une opération à Laval pour le transport par taxi illégal, un conducteur s'est mis à harceler une agente de Contrôle routier par téléphone. Plusieurs menaces ont été proférées via message texte et au téléphone. Plus d'une centaine d'appels ont été faits en une seule journée. Une plainte pour harcèlement criminel a été déposée par l'agente au service de police. Il a été arrêté, a comparu devant le juge et il a des conditions à respecter en attendant d'être jugé. Le procureur étudie la possibilité de poursuivre pour des menaces de mort. La Fraternité assure le suivi avec notre membre pour être certain qu'elle se porte bien.

Bureau Montérégie Ouest :

Un véhicule camion dompeur volé a été découvert par les agents du bureau de Montérégie Ouest. La plaque d'immatriculation apposée ne correspondait pas au numéro de série présent sur le véhicule. Le conducteur a été mis en état d'arrestation et remis à la Sûreté du Québec.

Bureau de Québec :

Les contrôleurs routiers ont capté un véhicule plaqué X qui roulait à 153 km/h dans une zone de 90. Lorsque le conducteur a aperçu le véhicule de patrouille il a appliqué fortement les freins qui ont crissés. Le conducteur, un jeune étudiant provenant d'un autre pays, ne possédait pas de permis de conduire du Québec (le sien était délivré par l'autorité reconnue par une autre administration). Il a reçu un constat de 1264\$, 14 points d'inaptitude et une suspension de 7 jours du permis de conduire.

Votre Exécutif